

Compte rendu CSAL et FS du 21 et 22 Juin 2023

Les 21 et 22 juin se sont tenus le CSAL et sa formation spécialisée. La formation spécialisée avait pour principal point à l'ordre du jour le DUERP et le PAP. Le CSAL quand à lui a porté sur les CVT de manière plus large (DUERP/PAP avec un vote, résultat de l'observatoire interne et du TBVS), un premier bilan du dispositif Ariane (4+1) et la généralisation de la numérisation des copies de concours.

Vous trouverez notre analyse sur ces principaux points dans les déclarations liminaires que nous avons lues lors de ces instances.

Voici quelques précisions que nous avons pu obtenir :

Conditions de vie au travail : une prise de conscience ... on attend des actes

Nous avons noté une certaine prise de conscience de la direction sur la profonde dégradation des conditions de travail à l'ENFIP depuis déjà plusieurs années (confer déclarations liminaires), pour l'alliance CFDT/CFTC l'heure n'est plus au diagnostic il faut mettre en place des mesures concrètes :

- à court terme la seule amélioration tangible passe par des recrutements. Nous n'avons cessé de demander l'appel immédiat de tous les viviers d'enseignants et un abondement significatif du TAGERFIP. La direction entend nos arguments et ne les rejette pas (comme elle avait pu le faire par le passé). L'arbitrage va se jouer à l'automne au moment des discussions sur la répartition des emplois avec l'administration centrale. Nous continuerons à porter cette revendication dans toutes les instances locales et nationales jusqu'à satisfaction.
- à moyen et à long terme : nous avons besoin de mesures structurelles pour fluidifier et améliorer notre organisation, et certainement une refonte des formations élaborée en concertation avec les acteurs pédagogiques afin de redonner du sens à notre travail.

Dans cette optique, la réalisation d'audits est une bonne démarche, même s'ils auraient dû être engagés bien plus tôt.

Suite à l'intervention des organisations syndicales la direction a accepté de séparer l'audit psychologique de l'audit organisationnel, les deux sont inscrits en mesure de prévention dans le PAP.

Nous ne sous-estimons pas l'intérêt de réaliser ces audits pour objectiver un diagnostic que nous portons depuis de trop nombreuses années, mais nous regrettons vivement tout ce temps perdu et craignons que les personnels de l'ENFIP doivent encore souffrir avant de voir leurs conditions de travail s'améliorer. Pour ces raisons, l'alliance CFDT/CFTC s'est abstenu lors du vote du Plan Annuel de Prévention.

Concernant l'organisation, nous avons appris en séance qu'une cartographie des compétences des responsables pédagogiques et des enseignants seraient présentée en

septembre. Il nous a également été indiqué que la gestion des parcours, des compétences, des promotions des enseignants serait géré de manière centralisée à la direction de l'Enfip. Nous n'avons pas plus de détail sur ces deux informations.

Dispositif Ariane : des résultats attendus mais des impacts non mesurés

Comme nous l'anticipions (confer déclaration liminaire du CSAL) les stagiaires ont très positivement évalué ce dispositif d'alternance, et nous comprenons bien leurs motivations. Nous avons insisté sur la difficulté de créer des formations avec comme priorité le calendrier avant la progression pédagogique. Et en conséquence sur le risque de diminution encore plus importante du niveau d'assimilation par les stagiaires de nos programmes.

L'alliance CFDT/CFTC a également insisté sur le travail « caché » induit par le suivi des stagiaires en distanciel (appropriation des contenus digitalisés, reformulation, réponses aux questions, suivis de la réalisation des travaux...). Cette surcharge en période où les établissements seront à pleine capacité en présentiel sera très difficilement absorbable sans recrutement de renforts.

La direction a reconnu que ce travail supplémentaire est plus facile à réaliser lorsque les établissements ne sont pas plein (période de mai à juillet par exemple), et a pris note une nouvelle fois de notre demande de recrutements supplémentaires.

Généralisation de la numérisation des copies de concours :

La décision est prise, l'ensemble des copies des concours de la période 2023/2024 seront scannées par les centres d'examen. Les correcteurs corrigeront ensuite de manière dématérialisée (chez eux ou au bureau) et conserveront une autorisation d'absence pour le temps de correction.

Cette nouvelle organisation, si elle fonctionne, réduira très significativement les missions du Centre des Concours de Lille, dont la fermeture bien que non officiellement annoncée se rapproche à grand pas.